

Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) du Centre de Vacances d'été de la Ville de Soignies.

Le Centre de Vacances d'été est organisé par la Ville de Soignies. Il accueille les enfants à partir de 3 ans jusqu'à l'âge de 15 ans pendant les vacances d'été. Il est agréé par la Communauté française.

Il est impératif que les différents intervenants (parents, enfants, équipe d'animation) **prennent connaissance** du présent R.O.I., il tient lieu **de contrat** entre le Centre de Vacances et ces derniers.

Il est mis à disposition des parents sur le site internet de la ville de Soignies et accompagné du projet pédagogique.

Le Centre de vacances s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre autant que possible aux besoins de chacun, à assurer à tous les enfants qui le fréquentent une animation de qualité afin qu'ils s'y sentent bien.

Table des matières



Règlement d'ordre intérieur du Centre de Vacances d'été de la Ville de Soignies...	1
PARTIE 1 : REGLEMENT GENERAL	3
1) Organisation générale.....	3
2) Protocole émit pour l'organisation des stages d'été.....	4
3) Infrastructures et groupes	4
4) Déroulement d'une journée type :	5
5) Animations diverses.	6
6) Hygiène et respect des installations.....	6
7) Assurance	6
8) Absences.....	6
9) Objets et vêtements perdus	6
10) Bus	7
11) Inscriptions et participation financière des parents	7
12) Bon sens	8
13) Divers	9
PARTIE 2 : REGLEMENT DE TRAVAIL	10
14) Horaires.....	10
15) Sorties	10
16) Sécurité et discipline	10
17) Programme d'activités.....	11
18) Matériel.....	12
19) Le personnel entretien.....	12
20) Absences.....	12
21) Bon sens	12
22) Remarques.....	13
PARTIE 3 : PROJET PEDAGOGIQUE	14
23) Par quels moyens ?.....	15
24) En ce qui concerne les enfants :	16
25) L'encadrement :	17
26) Le projet d'animation :	18
27) L'organisation des activités :	18
28) La communication avec les parents :	19
29) Le fonctionnement du Centre de vacances :	19

PARTIE 1 : REGLEMENT GENERAL

1) *Organisation générale.*

- La DT4 Enseignement qui a en charge le Centre de vacances d'été s'emploie à assurer le soutien logistique de celui-ci. (Administration, réception des candidatures, horaires des bus,...)
- Le coordinateur, enseignant, assure la bonne organisation de tous les jours dès le début des activités (horaires de ces activités, déroulement de la journée ...) et gère le personnel.

Toutes ces personnes travaillent en étroite collaboration afin de gérer au mieux les tâches qui leur sont confiées.

Les coordinateurs, animateurs, secrétaires-économistes et le personnel d'entretien sont désignés pour l'ensemble des périodes du centre de vacances.

Dans notre centre de vacances, les enfants sont encadrés par du personnel qualifié d'au moins 18 ans, recruté par appel aux candidats dans la presse locale. Notre encadrement se compose :

- d'un coordinateur – instituteur primaire ou maternel ou AESI Education physique.
- d'animateurs brevetés ou assimilés (norme : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans) instituteurs primaires ou maternels ou éducateurs et puéricultrices;
- d'étudiants.



Numéros d'appel utiles :

Centre de vacances : **067/411.857** (aux dates d'ouverture de la plaine)

Service de l'Enseignement : Laure FLORENCE
067/347.348 ou enseignement@soignies.be
(pour tout **renseignement d'ordre administratif**)

2) Protocole émit pour l'organisation des stages d'été

Attention : sous réserve de l'évolution de la situation et des protocoles en vigueur.

Conditions de participation :

L'objectif est que le plus grand nombre possible d'enfants puissent participer. La plaine accueille les enfants à partir de 3 ans (à la seule condition qu'ils soient propres) et jusqu'à l'âge de 15 ans. La capacité d'accueil est limitée à 124 enfants par semaine.

Voir les conditions COVID en vigueur et le protocole ONE

3) Infrastructures et groupes

Les enfants sont répartis en différents groupes, comme suit :

- 2 groupes de 20 enfants maximum/groupe, enfants de 3 à 6 ans (en maternel) avec 3 animateurs/groupe.
- 3 groupes de 24 enfants maximum/groupe enfants de 6 à 11 ans (en primaire) avec 2 animateurs/groupe.
- 1 groupe de 12 enfants maximum de 12 à 15 ans (en secondaire) avec 2 animateurs.

Nom du groupe	âge	nombre d'enfants	nombre d'animateurs
Minis	3 - 4 ans	20	3
Petits	4-5-6 ans	20	3
G1	6-8 ans	24	2
G2	8-10 ans	24	2
G3	10-12 ans	24	2
Grands	+ de 12 – 15 ans	12	2

+ 2 animateurs « volants »

4) **Déroulement d'une journée type :**

A partir de **7h25 heures**, nos deux bus communaux sillonnent tous les villages de l'entité de Soignies et effectuent gratuitement le ramassage des enfants inscrits (idem à partir de 16 heures). Un animateur par bus accueillera les enfants.

8 h 00 : garderie gratuite assurée par un animateur afin d'aider au mieux les parents qui travaillent.

Le coordinateur ou le coordinateur-adjoint est présent au plus tôt afin de gérer tout problème survenant (ramassage ou autres).

8 h 45 : présence de **toute** l'équipe d'animation

9 h 00 : rassemblement en rangs et par groupe à un endroit désigné et prise des présences. Si des enfants arrivent en cours de journée, le communiquer immédiatement au bureau et l'ajouter dans le classeur signalétique prévu à cet effet.

9 h 15 : début des activités

10 h 00 : pause surveillée et **collation gratuite**

10 h 15 : reprise des activités

12 h 00 : dîner **SE MUNIR DE SON PIQUE-NIQUE**

Au préalable, les enfants doivent passer aux toilettes et se laver les mains.

- rassemblement en rangs devant le réfectoire.
- le coordinateur-adjoint fait rentrer les groupes.
- un animateur par table.
- veiller à ce que tout le monde mange.
- l'animateur fait le service et débarrasse la table. Les enfants ne peuvent se déplacer durant les repas que pour aller aux toilettes.

13 h 00 : reprise des activités.

**Le repas est un moment
convivial !**

15 h 00 à

15 h 15 : Collation

15 h 45 : rassemblement dans les locaux et répartition des groupes

• Bus William

• Bus Geoffrey

• Garderie

• Retour à pied.

Vérifier si tous les enfants ont repris leur équipement. (En cas de perte, le secrétariat se tient à la disposition des parents. Une multitude de vêtements et d'objets divers ne sont jamais réclamés.)

16 h 00 : garderie gratuite assurée par deux ou trois animateurs (selon le nombre d'enfants) **jusque 17 h 00.**

!! Après 17 heures, les enfants ne sont plus gardés !!
et ne sont donc plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

5) Animations diverses.

Une communication sera mise dans le sac de l'enfant si une activité extérieure est organisée (piscine, excursions,)

6) Hygiène et respect des installations

Le lavage des mains est régulier et obligatoire.

Tous les usagers du Centre de Vacances sont tenus de respecter les installations, les règles d'hygiène et de bienséance.

Déchets : - sacs bleus : berlingots, canettes, bouteilles plastic, pots de yaourt, film plastic, barquettes en aluminium
- sacs roses : autres.



W.C : Il est demandé à chacun de toujours tirer la chasse après utilisation des toilettes et d'utiliser la brosse si nécessaire. Obligation de se laver les mains.

Des poubelles seront placées dans les W.C. : prière de les utiliser.

Pensons aux autres !!!

7) Assurance

Chaque participant (enfant ou membre du personnel) est couvert par une assurance durant les heures et jours de fonctionnement du centre. (Ethias 45.453.467)

8) Absences

En cas d'absence un remboursement à 50% peut être effectué mais uniquement sur présentation d'un **certificat médical** couvrant l'entièreté de la non fréquentation.

!!! Le certificat médical est la seule et unique pièce justificative pouvant entraîner un remboursement !!!

9) Objets et vêtements perdus

Chaque année une multitude de vêtements d'enfants sont oubliés dans les cars ou bâtiments du centre de vacances. Ces vêtements peuvent être récupérés **avant** la fin de la période de fonctionnement du Centre de vacances. Passé ce délai, la **récupération** deviendra impossible.

Nous invitons donc les parents à marquer les vêtements de leur enfant.



10) Bus

Deux bus communaux sillonnent l'entité sonégienne afin d'effectuer le ramassage des enfants inscrits au Centre de Vacances, ce service est gratuit.

Dans chaque bus, un convoyeur sera chargé de surveiller les enfants, de les faire traverser si nécessaire.

Le matin, les enfants devront **être à l'arrêt 5 minutes avant** le passage du bus.

Vu l'horaire à respecter, le responsable du car n'est pas en mesure de consacrer du temps pour des explications. En cas de problème, les parents peuvent téléphoner sans hésiter au secrétariat du centre (067/411.857).

Par mesure de sécurité, lors du retour, tout enfant **doit être attendu par un parent**. En cas d'absence, l'enfant est ramené au centre et sera repris par les parents. Si vous reprenez l'enfant d'un ami, veuillez présenter une autorisation écrite.

Un exemplaire de l'horaire de ces ramassages sera remis sur simple demande. Ce dernier peut être sujet à des modifications selon le nombre d'enfants. Il est donc conseillé aux parents de le demander juste avant le début de fréquentation au Centre de vacances.

En aucun cas, les enfants ne seront, ni pris, ni déposés ailleurs qu'à l'un des arrêts prévus

11) Inscriptions et participation financière des parents

Prix pour 5 jours :

	Entité	Hors entité
3 à 15 ans	36 €	60 €

L'accès à tous est favorisé : le prix ne peut être un obstacle à l'inscription d'un enfant. Afin d'éviter toute exclusion, des enfants issus de milieux défavorisés sont inscrits en collaboration avec les CPAS, Service d'Aide à la Jeunesse, Maisons d'enfants etc...

Les familles nombreuses peuvent bénéficier de la gratuité d'un enfant pour 4 inscrits de la même famille et de 2 gratuits pour 5 inscrits de la même famille.

Le prix englobe l'entièreté des frais relatifs aux activités proposées et comprend une assurance qui couvre les éventuels accidents survenus durant toute la durée du centre de vacances d'été.

Aucune participation financière autre que celle reprise ci-dessus ne sera donc demandée en supplément aux parents.

Aucun paiement ne pourra être remis au responsable du car.

Une photo d'identité est obligatoire pour les petits de 3 à 6 ans (à remettre le premier jour du stage).

12) **Bon sens**

→ **Le respect des autres, de l'environnement et de la sécurité** représente le fondement de toute vie en groupe. En ce sens, chacun veillera à :

- Garder la distance de sécurité
- adopter un comportement responsable et pacifique en toutes circonstances et en tous lieux
- respecter les animateurs, les autres enfants ainsi que l'environnement au sein duquel il évolue
- utiliser un langage correct et poli
- ne pas s'éloigner de son groupe afin d'être constamment sous la surveillance des moniteurs responsables

→ **Il est formellement interdit :**



- de fumer dans l'enceinte du Centre de Vacances, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur (parking, pelouse ...)
- de consommer des boissons alcoolisées et toute autre substance illicite
- d'amener avec soi des Gsm, appareils photos ou tout autre objet de valeur. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tout comportement portant atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un autre enfant, d'un membre de l'équipe d'animation ou qui lui fait subir un préjudice matériel sera **sévèrement sanctionné**. Les mesures disciplinaires vont de l'exclusion temporaire d'une activité à l'exclusion définitive.

En cas de non-respect manifeste de ces règles, après 3 remarques circonstanciées, le PO de la plaine se réservera le droit de **ne plus accepter l'enfant**, si son comportement empêche la bonne tenue des activités. Ce renvoi se fera sans remboursement des droits d'inscriptions !

L'organisation, la sécurité et le bon fonctionnement du Centre de vacances ne peuvent être compromis par de telles personnes.

Toute personne étrangère à la plaine de jeux et non connue ne peut se trouver sur les lieux.

13) Divers

Les parents sont tenus de rentrer la fiche de santé ainsi que la photo d'identité (*pour les petits de 3 à 6 ans*) dans un délai de 24 heures prenant cours le premier jour de présence de l'enfant au Centre de vacances. Nous insistons sur l'importance de ce document qui reprend tous les renseignements quant à l'état de santé de l'enfant, le n° de téléphone à appeler en cas de problèmes ...

L'attention des parents est attirée sur le fait que :

- les documents à remettre à la mutuelle pour le remboursement ne sont délivrés qu'après paiement intégral de leur participation financière. Un document pour la mutuelle sera envoyé début septembre.
- une attestation fiscale pour tout enfant jusqu'à l'âge de 12 ans leur sera remise pour leur déclaration d'impôts. Cette attestation ne sera délivrée qu'après paiement intégral de leur participation financière (tout comme le document pour la mutuelle). **Le Numéro Niss du débiteur de frais devra être communiqué sur la fiche d'inscription.**
- Sauf si mentionné sur la fiche de santé et autorisé par un certificat du médecin, aucun médicament ne sera donné.
- Si l'enfant retourne avec d'autres personnes que ses parents ou tuteurs, ces derniers doivent en **informer la direction et lui remettre une autorisation écrite.**

PARTIE 2 : REGLEMENT DE TRAVAIL

Pour le personnel

14) Horaires

Tout le personnel est tenu de consulter les valves du bureau où figurent l'horaire des garderies, des déplacements en cars, les activités spéciales et les notes de service. Les horaires doivent être rigoureusement respectés.

15) Sorties

Si les sorties sont autorisées, l'animateur doit réclamer les documents de sortie au bureau avant de partir et **ramener les pièces justificatives**.

Il doit veiller à emporter les collations, les boissons, les gobelets et la trousse de secours.

Les parents veilleront à munir leurs enfants d'un équipement adéquat selon le temps (ex: produit solaire, casquette, K-Way ...)

16) Sécurité et discipline

Tout accident ou problème grave doit être **immédiatement** signalé à la coordination qui prendra les mesures nécessaires. Si vous êtes à l'extérieur du Centre de Vacances, le n° de téléphone de l'E.E.P.S.I.S. est le suivant : 067/411.857.

Toute sortie doit être signalée au bureau (coordinateur ou coordinateur-adjoint).

Les animateurs veilleront à ce que les groupes utilisent absolument les trottoirs ou à défaut les accotements, pistes cyclables et les passages pour piétons pour traverser.

Lors des déplacements divers :

- si deux animateurs : un devant le groupe, un à la fin (pour ouvrir et fermer la marche).
- si trois animateurs : un devant le groupe, un au centre du groupe et un à la fin du groupe.
- toujours compter les enfants à la montée et à la descente du car.
- avant la descente du car, toujours vérifier qu'aucun objet n'y reste et qu'aucun enfant ne s'y est endormi.

A la piscine :

- bien vérifier que les enfants sachent nager.
- Chaque animateur doit participer à l'habillement et déshabillage des petits.

- Bien vérifier avant de quitter les vestiaires que rien n'a été oublié.

Consignes propres à tous les groupes

- Compter les enfants lorsque ceux-ci montent dans le car, à l'arrivée et au retour et lorsqu'ils en descendent.
- Compter les enfants lorsque ceux-ci rentrent dans les vestiaires et lorsqu'ils en sortent.



Réunion de coordination : **tous** les vendredis de 16 h 00 à 16 h 30
(Réunion du personnel)

17) **Programme d'activités**

Le cahier d'activités doit être remis par les animateurs au bureau tous les mercredis à 9 h 00 pour la semaine suivante. Il comprendra la fiche de matériel nécessaire ainsi que la liste des aliments à acheter pour l'animation « Cuisine ». Animation cuisine : une fois par semaine pour chaque groupe. Attention consulter les **fiches de santé** pour recenser les allergies alimentaires.

Le cahier d'activités doit être clair (horaire,...) et varié (jeux, bricolage, cuisine, chants, ...) et être divisé en jours et heures

Tous les jeux de plus de 20 minutes seront expliqués et une liste de 20 jeux d'intérieur doit aussi être prévue en cas de mauvais temps. Elle doit se trouver en fin de cahier d'activités.

Les animateurs reçoivent également des consignes bien précises pour les points suivants :

A. Santé:



Ils doivent prendre connaissance des « fiches santé » rentrées par les parents afin d'être au courant du moindre problème que l'enfant peut connaître.

Dans tous les cas, tout problème de santé doit être signalé au coordinateur ou à son adjoint.

B. Repas :

Les animateurs doivent veiller à ce que tous les enfants mangent un minimum et interdire toute collation avant leur repas principal.

En fin de période, le personnel fait l'objet d'une évaluation. Celle-ci sera prise en compte pour un éventuel emploi au sein du Centre de Vacances, l'année suivante.

Lors de sorties et excursions, les animateurs devront se conformer aux réglementations émises par les structures extérieures.

18) **Matériel**

Tout matériel enlevé par un animateur est remis par ses soins **le jour même** et cela dans l'état où il l'a reçu.

Les animateurs ne doivent pas oublier de compléter la fiche matériel.

Les enfants ne peuvent jamais venir seuls chercher ou rapporter du matériel au bureau.

Du matériel peut être acheté sur demande au coordinateur. Aucun achat ne peut avoir lieu sans son autorisation sous peine de ne pas être remboursé.

19) **Le personnel entretien**

Les sacs poubelles seront vidés par le personnel d'entretien une ou deux fois **par jour**.

En fin de période, le personnel d'entretien en fonction veillera à stocker les sacs poubelle pleins bien fermés à l'extérieur des bâtiments.

Les toilettes seront nettoyées une fois le matin **et** une fois l'après-midi minimum.

Les locaux seront nettoyés **tous les jours** à l'eau et si nécessaire, sur demande du coordinateur et ce, conformément aux dispositions émises par l'O.N.E..

Le réfectoire sera nettoyé à l'eau **une fois par jour minimum**.



20) **Absences**

Toute absence d'un ou plusieurs jours doit être signalée au bureau **dès le premier jour avant 8h00** et justifiée par un **certificat médical**.

21) **Bon sens**

→ **Le respect des autres, de l'environnement et de la sécurité** représente le fondement de toute vie en groupe. En ce sens, chacun veillera à :

- adopter un comportement responsable et pacifique en toutes circonstances et en tous lieux
- respecter les animateurs, les autres enfants ainsi que l'environnement au sein duquel il évolue
- utiliser un langage correct et poli

- ne pas s'éloigner de son groupe afin d'être constamment sous la surveillance des moniteurs responsables

→ **Il est formellement interdit :** 

- de fumer dans l'enceinte du Centre de Vacances, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur (parking, pelouse ...)
- de consommer des boissons alcoolisées et toute autre substance illicite
- l'utilisation du GSM est strictement interdite pendant les heures de travail
- le GSM devra être remis au coordinateur ou au coordinateur adjoint en début de journée
- celui-ci sera conservé dans un espace sécurisé et restitué en fin de journée, en cas d'urgence personnelle nécessitant une communication immédiate, pour les activités extérieures à la plaine et pendant les pauses dans les espaces dédiés spécifiquement à cet effet.
- de prendre **des photos** des enfants et de **les publier sur internet !!!**
- de porter des chaussures ouvertes



Tout comportement portant atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un autre enfant, d'un membre de l'équipe d'animation ou qui lui fait subir un préjudice matériel sera **sévèrement sanctionné**.

L'organisation, la sécurité et le bon fonctionnement du Centre de vacances ne peuvent être compromis par de telles personnes. Toute personne étrangère à la plaine de jeux et non connue ne peut se trouver sur les lieux

22) *Remarques*

En fin de journée, vérifier si tous les enfants ont repris leur équipement.

PARTIE 3 : PROJET PEDAGOGIQUE

Nos objectifs sont en adéquation avec les missions du décret de l'O.N.E relatif aux centres de vacances.

Dans un cadre général qui vise à l'épanouissement de l'enfant au travers d'une structure d'accueil agréable et sécurisante, notre objectif principal est d'assurer une animation de qualité en permettant à l'enfant :

- de favoriser son intégration sociale dans le respect de ses différentes convictions et de celles de ses parents,
- de se découvrir et de se valoriser,
- d'apprendre à vivre en groupe, en société, de développer l'esprit d'équipe, de solidarité, de respect et de fair-play.
- d'apprendre à respecter les différents lieux utilisés et l'environnement en général,
- de favoriser son développement physique et son éveil selon ses capacités,
- d'apprendre à fixer son attention, à se concentrer, à prendre ses responsabilités et sa place au sein d'un groupe ;
- de développer son sens critique.

Tous ces objectifs ont une finalité commune : faire évoluer l'enfant de manière ludique, lui offrir du bien-être, de réelles vacances amusantes et enrichissantes à la rencontre de nouveaux amis.

Pour certains, ce seront leurs seules vacances.

Les attentes et les besoins des enfants

Les activités pour chaque groupe d'enfants sont programmées en amont. En fonction des demandes des enfants et du budget, d'autres activités peuvent être ajoutées/programmées.

Pour le groupe des minis (3-4 ans), les enfants ne voulant pas faire la sieste, un animateur est prévu pour les prendre en charge et organiser une activité.

Si un enfant ne peut pas participer à une activité (par exemple, la piscine), un animateur est prévu pour le prendre en charge ou il pourra être pris en charge par un autre groupe, le temps de l'activité.

La communication avec les parents est également importante.

Ainsi, les garderies se font sous la surveillance de plusieurs moniteurs et en présence d'un membre de l'équipe de coordination.

Dès lors, les parents trouveront toujours un interlocuteur impliqué dans le stage et son organisation et qui pourra répondre à leur(s) question(s) ou tenter d'accéder au mieux à leur(s) demande(s).

Les ramassages en bus sont encadrés par un moniteur, identique le matin et le soir. De cette manière, le moniteur en charge du voyage ce jour-là aura l'information

éventuelle concernant le retour d'un enfant entre les mains. Il remplira également une liste de présence dans le bus. De plus, des cahiers de communication (1 dans chaque bus, un au centre de vacance) permettent au moniteur, ou tout autre membre du personnel qui reçoit une information importante en relation avec l'organisation du stage, de la consigner par écrit. Ainsi, par exemple, si un moniteur reçoit des parents une information concernant un enfant qui ne fait pas partie de son groupe, celle-ci pourra, une fois notée, être communiquée au moniteur concerné via le coordinateur ou son adjoint qui vérifiera les cahiers chaque matin.

Enfin, les parents doivent compléter une fiche de santé et la remettre pour le 1er jour de stage au plus tard. Cette fiche pourra en outre et comme stipulé ci-dessous, nous permettre de contrôler les départs de l'enfant.

23) *Par quels moyens ?*



Le Centre de Vacances de la VILLE DE SOIGNIES a lieu tous les étés selon le calendrier et est organisé sur le site de l'EEPSIS à HORRUES, petit village de l'entité de Soignies (env. 4 kms).

La situation verdoyante et rurale et l'infrastructure (établissement scolaire, etc ...) permettent à chaque enfant de vivre des vacances en pleine nature en diversifiant les activités qui lui sont proposées.

Chaque groupe d'âge se voit attribuer un local. Ce local permet à chaque enfant d'avoir un lieu de référence.

Les groupes des minis (3-4 ans) se voient attribuer 2 locaux, permettant ainsi de mettre les petits lits lors de la sieste.

Grâce à la distinction des locaux par groupe d'âge, cela permet de définir le matériel spécifique en fonction de l'âge des enfants présents dans les locaux (exemples : petits lits pour la sieste, jeux de société adaptés, ...).

D'autres locaux spécifiques sont mis à disposition selon un horaire établi :

- le local cuisine pour les activités culinaires,
- le local bricolage pour les activités créatives et artistiques,
- le réfectoire pour les repas,
- ...

Tous les locaux sont nettoyés au minimum 2 fois par jour par un personnel d'entretien spécialement engagé à cet effet.

Les activités sportives intérieures se déroulent dans le hall omnisports de la Province de Hainaut à SOIGNIES et/ou dans la salle de sport du centre et les animations de natation ont lieu principalement à la piscine communale de SOIGNIES.

Voici une liste (non exhaustive) des activités qui peuvent être proposées en fonction de l'âge des enfants.

- dessin et bricolage afin de développer l'éveil, la valorisation
- petits jeux d'équipe → respect de l'autre, esprit d'équipe, fair-play, épanouissement, valorisation,
- psychomotricité → épanouissement, éveil
- jeux libres → épanouissement, éveil,
- excursions → découverte d'autres environnements et respect de ceux-ci, épanouissement,
- piscine → valorisation, éveil, découverte pour certains d'un nouvel environnement, respect de l'autre, épanouissement, apprentissage de la natation,
- chants → éveil, épanouissement,
- cuisine → éveil, valorisation, donner goût à l'activité,
- Eveil, épanouissement, concentration.
- Dessin, bricolage → éveil, valorisation,
- jeux d'équipe et de société → respect de l'autre, fair-play, esprit d'équipe, épanouissement, valorisation,
- excursions → découverte d'autres environnements, respect de l'environnement, épanouissement,
- bowling → respect, épanouissement, valorisation, maîtrise de soi,
- mini-golf → respect, épanouissement, valorisation, maîtrise de soi,
- piscine → éveil, épanouissement,
- jeux individuels → éveil, respect de l'autre, épanouissement,
- cuisine → éveil, épanouissement, apprendre à équilibrer ses repas,
- judo → éveil, concentration, respect de l'autre et des consignes, fixation de l'attention, apprendre à se contrôler,
- activités nature → respect de l'environnement, épanouissement,
- épanouissement, concentration,
- chants → éveil.
- jeux de nuit → maîtrise de soi, esprit d'équipe, fair-play, éveil, épanouissement,
- balade à vélo → découverte de l'environnement, attention, concentration, épanouissement, éveil.

24) *En ce qui concerne les enfants :*

Ils sont répartis en groupes d'âge

Nom du groupe	âge	nombre d'enfants
Minis	3 - 4 ans	20
Petits	4-5-6 ans	20
G1	6-8 ans	24

G2	8-10 ans	24
G3	10-12 ans	24
Grands	+ de 12 – 15 ans	12

Règles de vie

Lors du premier jour du stage, chaque groupe et le moniteur rédigent une charte de vie qu'ils s'engagent à respecter tout au long de la plaine. Le sujet de cette charte porte sur les valeurs nécessaires au bon fonctionnement des activités. Elles sont mises par écrit, et sont rappelées lors d'éventuels conflits. Ceci a pour but de les sensibiliser et de les rendre responsables et acteurs du bon fonctionnement des plaines. Ces règles concernent le respect, la politesse et le vivre ensemble.

Pour les enfants présentant des besoins particuliers et nécessitant un encadrement spécifique, une discussion est tenue préalablement à la plaine de la plaine avec les parents et la coordination afin de déterminer si sa participation à la plaine d'été est envisageable ou non. L'organisation ne disposant pas nécessairement de structure ni de personnel formé à leur encadrement, la décision de les accueillir ou pas est prise au cas par cas.

25) L'encadrement :

Dans notre centre de vacances, les enfants sont encadrés par du personnel qualifié d'au moins 18 ans, recruté par appel aux candidats dans la presse locale ou parmi le personnel des années précédentes ayant obtenu un rapport positif.

Notre encadrement respecte les normes prescrites par le Décret sur les centres de vacances et se compose :

- d'un coordinateur (brevetés ou assimilés) – instituteur primaire ou maternel ou AESI Education physique.
- d'un coordinateur adjoint
- d'animateurs brevetés ou assimilés (norme : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans) instituteurs primaires ou maternels ou éducateurs et puéricultrices;
- d'étudiants.

Le nombre d'enfants accueillis est limité à 124 enfants par semaine.

Afin que chaque groupe puisse s'épanouir pleinement, les bâtiments scolaires mis à la disposition de la plaine sont divisés en locaux. Chaque groupe dispose d'un local

qui est attribué en fonction du nombre d'enfants présents dans le groupe, des activités proposées en fonction de l'âge et des facilités d'accès.

Des locaux sont prévus pour des activités spécifiques telles que l'éducation physique, la cuisine et le bricolage.

26) Le projet d'animation :

L'enfant est au centre de nos animations. Un projet d'animation vient compléter le projet pédagogique et répond à ses objectifs en adaptant les orientations données selon le thème choisi.

Qu'il soit éducatif, pédagogique ou d'animation, le projet est au centre des préoccupations de l'équipe.

Les activités sont choisies en cohérence avec le thème exploité et, si certaines ne répondent pas aux objectifs précités, des corrections y sont apportées.

Lors de diverses activités (artistiques, culturelles ou physiques), l'enfant devra faire preuve de solidarité, de coopération et d'entraide.

27) L'organisation des activités :

Dès la désignation du personnel, chacun reçoit un exemplaire du présent projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur afin de préparer au mieux le programme d'animation attendu et d'en discuter à la réunion de mise en route.

Avant chaque période de travail, une rencontre de tout le personnel y travaillant est organisée. Une visite du site est prévue pour les nouveaux animateurs.

Un planning général des activités qui seront organisées durant les vacances ainsi que l'attribution des groupes y sont établis.

On notera qu'un nouvel animateur sera toujours accompagné d'un ancien dans le groupe attribué.

Le programme reprenant les différentes activités de la semaine est remis chaque jeudi matin afin que le coordinateur puisse établir le planning de la semaine suivante.

Chaque vendredi à 16 h, un espace de coordination est créé entre le coordinateur et les animateurs afin d'évaluer le travail de la semaine et d'organiser concrètement et efficacement le travail de la semaine suivante.

A ce moment, toutes les directives sont données afin que chaque groupe puisse disposer des espaces et du matériel nécessaires et le coordinateur et le coordinateur adjoint veilleront au bon déroulement des activités prévues.

28) La communication avec les parents :

Le coordinateur se tient toujours à la disposition des parents. Ceux-ci peuvent les rencontrer avec **rendez-vous** au 067/411.857.

L'attention sur l'importance de la « feuille de santé » de l'enfant sera attirée. Ce document est remis lors de l'inscription de l'enfant et permet d'apporter des éventuelles remarques sur son état de santé (allergie, maux de voyage ...)

29) Le fonctionnement du Centre de vacances :

- La plaine de jeux est sociale et donc ouverte à tous.
- La plaine de jeux accueille des enfants de 3 à 15 ans.
- Les enfants sont répartis en groupes en fonction de leur âge.
- Les inscriptions et les paiements se font à la semaine.
- L'accès à tous est favorisé : le prix ne peut être un obstacle à l'inscription d'un enfant.
- Toutes les activités proposées sont comprises dans le prix d'inscription. Ce prix comprend également une collation saine à 10 h 00. (pas de chips ...)
- D'autres collations, payantes celles-là, sont disponibles à 10 h 00 et à 15 h 00 à un prix démocratique. De l'eau est mise à disposition des enfants en permanence afin qu'ils puissent boire quand ils le désirent.
- Deux personnes assurent chaque jour l'entretien de toutes les infrastructures.
- Un service de deux bus assure le ramassage des enfants en ordre d'inscription et de paiement et leur retour en différents points de l'entité selon un itinéraire et un horaire préétabli. Un convoyeur les accompagne. Ce service est gratuit.
- Lors de chaque sortie, les animateurs doivent se munir d'une trousse de secours et d'un GSM.
- A aucun moment, les enfants ne peuvent se trouver seuls ; ils doivent en permanence être sous la surveillance d'un adulte.

L'organisation de la plaine sera réalisée en tenant compte des mesures sanitaires liées à la Covid 19. Les protocoles mis en place par les Autorités seront respectés.

Toutes personnes (enfants-personnels) s'engagent à respecter les mesures sanitaires prises par la Ville de Soignies.

Le présent règlement pourrait évoluer au gré de la situation et des règlementations.

Le présent document est rendu aux animateurs et est déclaré lu et approuvé par ceux-ci au travers de leur signature sur le contrat de travail.

Le présent document est rendu aux parents et est déclaré lu et approuvé par ceux-ci au travers de leur signature sur la fiche d'inscription

